

# Première Synthèses

## Informations

### LA PRIME POUR L'EMPLOI, UN DISPOSITIF BIEN CONNU DANS SON PRINCIPE, PEU DANS SES MODALITÉS

En 2007, la Dares et la Drees ont conduit une enquête auprès des bénéficiaires potentiels de la prime pour l'emploi : les personnes âgées de 23 à 55 ans qui percevaient, en 2005, des revenus d'activité inférieurs à 1,5 SMIC net. Environ 90 % des personnes interrogées déclarent avoir déjà entendu parler de la prime pour l'emploi (PPE). Une majorité d'entre elles connaît également les grands principes de ce dispositif.

Les règles précises de fixation du montant de la PPE, comme le seuil minimum de revenu requis pour la percevoir ou le fait que la PPE versée dépende pour partie des revenus du conjoint, échappent cependant à la majorité des répondants. Les bénéficiaires mettent en outre du temps à s'adapter aux modifications réglementaires des modalités de la PPE. Par exemple, l'augmentation de 30 % du barème de la PPE en 2006 n'était pas encore connue de la plupart des répondants plus d'un an après sa mise en place.

La prime pour l'emploi (PPE), mise en place en 2001, est un complément de revenus pour les travailleurs qui touchent de 0,3 à 1,4 Smic (cf. encadré 1 pour une présentation de ses modalités). Environ un quart des foyers fiscaux français a bénéficié de la prime pour l'emploi en 2006 (c'est-à-dire sur la base des revenus 2005). Les pouvoirs publics lui assignent deux objectifs :

- redistribuer des ressources aux individus qui touchent un salaire relativement faible ;
- encourager la reprise et le maintien dans l'emploi.

L'atteinte de ce second objectif suppose que la PPE modifie effectivement les comportements des salariés et des demandeurs d'emploi, et donc, *a minima*, que ces personnes disposent d'une information claire sur son existence et sur ses règles de fonctionnement.

Afin de disposer d'éléments d'appréciation sur l'efficacité de la PPE au regard de ce second objectif, la Dares et la Drees ont mené en 2007 une enquête auprès des bénéficiaires potentiels de la prime en 2006 (1) (cf. encadré 2). Cette enquête vise à cerner les obstacles que peut rencontrer ou ressentir la population cible de la PPE lors de sa recherche et sa reprise d'emploi [1]. Elle interroge également le public cible de la PPE sur la connaissance qu'il a du dispositif. Les réponses agrégées des enquêtés au questionnaire, concernant leur connaissance de la prime pour l'emploi, sont présentées dans l'encadré 3.

(1) - L'enquête retient ainsi les individus âgés de 23 à 55 ans en 2007, avec des revenus d'activité mensuels inférieurs à 1,5 SMIC en 2005.

## Une majorité d'enquêtés connaît les grands principes de la prime pour l'emploi

Environ 90 % des répondants déclarent avoir déjà entendu parler de la PPE. La majeure partie des répondants connaît également le principe et le fonctionnement général de la PPE.

Près de 80 % des répondants qui ont entendu parler de la PPE savent ainsi que la prime pour l'emploi est destinée aux personnes qui ont travaillé, et non aux chômeurs ou aux allocataires d'un minimum social. Au total, environ 70 % des personnes interrogées ont déjà entendu parler de la PPE et connaissent son principe de base : aider financièrement les personnes qui ont travaillé.

Une très forte majorité des répondants qui ont entendu parler de la PPE connaît par ailleurs les démarches à effectuer pour bénéficier de la PPE (« Remplir certaines cases de la déclaration de revenus »), ainsi que son mode de versement (« Réduction d'impôt ou chèque du trésor public »).

Une majorité franche sait également que la PPE n'est plus versée au-delà d'un certain plafond de revenu mensuel : 70 % des répondants pensent à raison qu'un célibataire sans enfant travaillant à temps complet qui touche un salaire de 2 Smic n'est pas éligible à la PPE (contre 8 % qui pensent qu'il est éligible et 22 % qui ne savent pas).

## Les règles précises de fixation du montant de la PPE échappent à la majorité des répondants

Afin de ne pas encourager la reprise d'emploi à temps très partiel, la PPE n'est pas versée en dessous d'un montant de salaire annuel plancher (autour de 3 570 euros au titre des revenus de 2005). Peu d'enquêtés semblent informés de l'existence de ce montant plancher de salaire : seuls 22 % pensent avec raison qu'un célibataire sans enfant à quart temps au Smic

n'est pas éligible à la PPE. Les personnes en emploi qui ont perçu en 2005 un salaire annuel inférieur au seuil plancher n'obtiennent pas un meilleur score, alors qu'elles sont particulièrement concernées par cette règle. Parmi les répondants qui déclarent ne pas avoir perçu de PPE en 2006 et qui ont effectivement perçu des revenus salariaux inférieurs au seuil plancher en 2005, seuls 56 % savent que c'est à cause de revenus salariaux insuffisants qu'ils ne perçoivent pas la PPE. Il est ainsi peu vraisemblable que le plancher de revenu associé à la PPE ait découragé la reprise d'un emploi à temps très partiel d'un nombre important de bénéficiaires.

Moins de la moitié des répondants (40 %) a connaissance du fait que l'éligibilité à la PPE dépend également des revenus du conjoint. Cette proportion est cependant plus forte chez les personnes mariées ou pacsées (53 %), concernées par cette règle, que chez les célibataires (30 %). Cette relative méconnaissance de la règle de familialisation des revenus permet de relativiser le risque que fait peser la familialisation partielle de la PPE sur la bi-activité des ménages.

## Les bénéficiaires de la PPE ont une connaissance du dispositif légèrement meilleure que celle des non-bénéficiaires

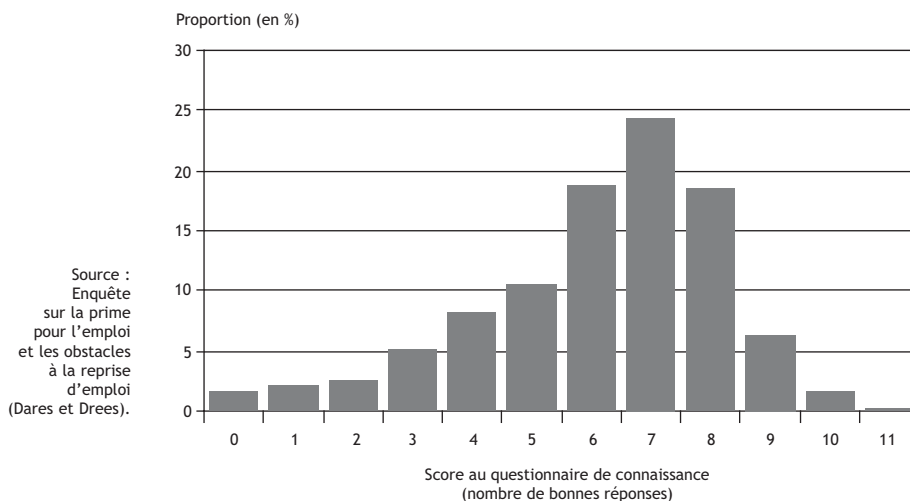
Parmi les personnes ayant déjà entendu parler de la PPE, un score de connaissance de la PPE a été construit en additionnant les bonnes réponses aux onze questions du questionnaire de connaissance de la PPE. Ce score de connaissance s'étend ainsi de 0 à 11, avec une moyenne sur l'échantillon de 6,2 et une médiane de 7 bonnes réponses (graphique 1). Certains sous-groupes ont une connaissance de la PPE légèrement meilleure que la moyenne de la population (tableau 1). Mais l'écart de connaissance entre les sous-groupes est relativement faible, même s'il est statistiquement significatif.

Ainsi, les personnes qui ont perçu la PPE au titre de leurs revenus de 2005 ont un score moyen de 6,5, contre 5,8 pour les personnes qui ne l'ont pas perçue. Par ailleurs, 95 % des bénéficiaires de la PPE en 2005 déclarent connaître la PPE, contre 84% des non-bénéficiaires.

Les personnes sans emploi sont nettement moins nombreuses à

Graphique 1

Répartition du nombre de bonnes réponses au questionnaire de connaissance de la PPE



Source :  
Enquête  
sur la prime  
pour l'emploi  
et les obstacles  
à la reprise  
d'emploi  
(Dares et Drees).

Champ : individus âgés de 23 à 55 ans en 2007, avec des revenus d'activité mensuels inférieurs à 1,5 SMIC en 2005, et qui ont déclaré connaître la PPE.

Lecture : le questionnaire de connaissance de la PPE est composé de onze questions (voir encadré 3). Il est proposé à tous les répondants qui ont déclaré avoir entendu parler de la PPE. Environ 25 % des enquêtés qui ont déclaré avoir entendu parler de la PPE ont donné exactement sept bonnes réponses aux onze questions de ce questionnaire.

## LA PRIME POUR L'EMPLOI : DÉFINITION ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La prime pour l'emploi (PPE) est une aide financière au retour à l'emploi et au maintien de l'activité professionnelle. Elle est attribuée, sous conditions de ressources, aux personnes exerçant une activité professionnelle salariée ou non salariée. Son montant est calculé en pourcentage du revenu d'activité de l'année précédente : pour la PPE versée en 2006, ce sont les revenus de 2005 qui sont pris en compte. Elle est déduite de l'impôt sur le revenu ou versée directement au bénéficiaire s'il n'est pas imposable. Pour percevoir la PPE, il suffit de remplir les rubriques concernant cette aide sur la déclaration d'impôt sur le revenu.

### Conditions d'attribution et montant

Le revenu fiscal de référence du foyer ne doit pas excéder certaines limites. Pour la prime versée en 2006, le montant du revenu fiscal de référence de l'année 2005 ne doit pas dépasser :

- 16 659 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées ;
- 25 211 euros pour les personnes mariées ou liées par un Pacs soumises à imposition commune.

Ces limites sont majorées de 3 483 € pour chaque enfant ou personne à charge. Si ces limites ne sont pas franchies par le foyer fiscal, chaque membre du foyer peut bénéficier de la PPE en fonction de son salaire et de son temps de travail.

Un individu ne peut pas bénéficier de la PPE s'il n'atteint pas un seuil plancher de salaire annuel de 3 570 euros, quel que soit son temps de travail. Cela permet de ne pas encourager le travail à temps très partiel.

Au-delà de ce seuil, la PPE versée est égale à 6 % du revenu d'activité déclaré tant que celui-ci est inférieur à un niveau de revenu proche du Smic (11 899 euros annuels en 2005). A ce niveau, la PPE versée, pour une personne travaillant à temps plein et hors prime forfaitaire, était de 714 euros en 2006 sur les revenus de 2005.

La PPE décroît ensuite avec le revenu d'activité, pour s'annuler vers 1,4 Smic.

Pour les travailleurs à temps partiel ou ne travaillant qu'une partie de l'année, le revenu est d'abord converti en équivalent temps plein (ETP), afin de calculer la prime que percevrait le travailleur s'il passait à temps plein tout en conservant le même salaire horaire. La prime finalement perçue est ensuite proratisée en fonction du temps de travail, en tenant compte de majorations. Une personne au Smic à mi-temps touchera ainsi, en 2006 (resp. en 2007), 82,5 % (92,5 %) du montant de la PPE perçue par une personne à plein temps recevant également le Smic (soit environ 590 euros). Ces majorations n'ont été introduites qu'en 2003, pour la PPE perçue au titre des revenus de 2002.

Une prime forfaitaire s'ajoute à la PPE en fonction de la situation familiale du bénéficiaire :

- 81 euros pour un couple mono-actif ;
- 35 euros par enfant (70 euros pour le premier enfant d'une famille monoparentale)

### Acompte et mensualisation

Les personnes sans emploi pendant au moins six mois et qui reprennent une activité professionnelle d'une durée d'au moins quatre mois, peuvent recevoir un acompte forfaitaire de prime pour l'emploi de 300 euros pour la PPE versée en 2006 au titre des revenus de 2005.

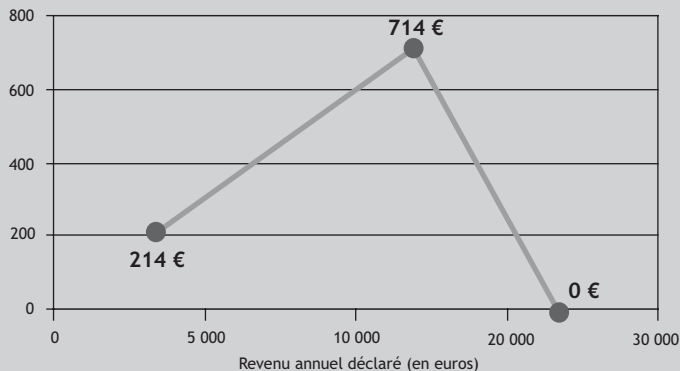
Par ailleurs, pour les contribuables qui ont déjà bénéficié de la PPE au titre de l'année précédente, un dispositif de versement mensuel est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 1,4 million de foyers fiscaux ont utilisé cette possibilité en 2006. Si le montant de PPE calculé pour une année donnée est inférieur à l'acompte reçu ou à la somme des mensualités déjà perçues au titre de la PPE, le bénéficiaire est tenu de rembourser la différence à l'administration. En septembre 2006, environ 250 000 foyers ont dû effectuer un tel remboursement, à cause d'un changement de leur situation professionnelle.

### Une forte augmentation du barème de la PPE entre 2005 et 2008

Entre 2005 et 2008, les montants versés au titre de la PPE ont été très fortement revalorisés. Ainsi, le montant maximal de PPE auquel une personne célibataire sans enfant avait droit en 2005 (au titre des revenus de 2004), était de 538 euros. La loi de finances pour 2006 a prévu une première revalorisation de ce montant maximum d'environ 30 % en 2006, le portant à 714 euros, puis une seconde revalorisation du même ordre en 2007, le portant à 948 euros. La loi de finances pour l'année 2008 (au titre des revenus de 2007) fixe désormais ce montant à 960 euros. Le montant moyen versé au titre de la PPE est plus faible : en 2006 (dernières données disponibles), il s'élevait à 375 euros par foyer fiscal.

### Calcul de la PPE \* : jusqu'à 6 % du revenu

Montant de PPE reçu, en euros

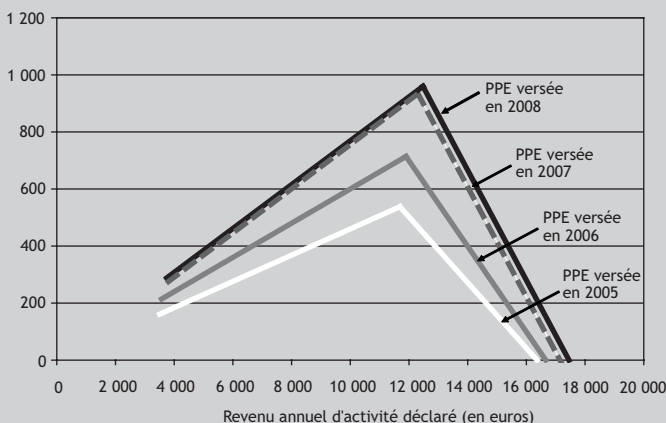


\* En 2006, sur les revenus de 2005, pour une personne à temps plein, hors prime forfaitaire éventuellement liée à la situation familiale.

\* Pour une personne à temps plein, hors prime forfaitaire éventuellement liée à la situation familiale de l'individu.

### Calcul de la PPE de 2005 à 2008 \*

Montant de PPE reçu (en euros)



\* Pour une personne à temps plein, hors prime forfaitaire éventuellement liée à la situation familiale de l'individu.

avoir entendu parler de la PPE que celles en emploi (82 % et 92 % respectivement) : elles sont donc potentiellement moins incitées à la reprise ou à l'accroissement de l'activité que les personnes en emploi. De plus, les personnes sans emploi donnent, en moyenne 0,4 bonne réponse de moins que les personnes en emploi. Mais c'est surtout sur les aspects administratifs de la PPE (modalités de déclaration, modalités de versement) plus que sur les autres aspects que les personnes sans emploi connaissent moins bien le dispositif. Les personnes sans emploi déclarent ainsi, en moyenne, un montant maximum de PPE plus proche de la réalité que les personnes en emploi (636 euros contre 603 euros).

Les femmes répondent légèrement mieux au questionnaire de connaissance de la PPE que les hommes, grâce à une meilleure connaissance des aspects administratifs. Elles déclarent par ailleurs légèrement plus souvent que les hommes avoir déjà entendu parler de la PPE.

Source :  
Enquête sur la prime pour l'emploi et les obstacles à la reprise d'emploi (Dares et Drees).

Tableau 1  
Niveau de connaissance de la PPE par son public cible

	Moyenne du score au questionnaire de connaissance de la PPE *	Proportion d'individus qui déclarent avoir entendu parler de la PPE avant le début de l'enquête (en %)
<b>Sexe</b>		
Homme .....	6,1	88
Femme.....	6,2	90
<b>Âge</b>		
Moins de 30 ans .....	6,5	92
31 à 40 ans.....	6,1	91
41 à 50 ans.....	6,1	87
Supérieur à 50 ans.....	5,8	86
<b>Diplôme</b>		
Aucun .....	5,9	84
Inférieur au Bac .....	6,2	91
Bac .....	6,3	92
Études supérieures.....	6,2	90
<b>Statut d'emploi</b>		
Sans emploi .....	5,8	82
En emploi.....	6,3	92
<b>Perception de la PPE au titre de 2005 (données fiscales)</b>		
N'a pas perçu la PPE.....	5,8	84
A perçu la PPE .....	6,5	95
<b>Niveau de vie (par unités de consommation) **</b>		
0 à 4 000 euros.....	5,6	79
4 001 à 9 000 euros.....	6,2	92
9 001 à 13 000 euros .....	6,3	95
Supérieur à 13 000 euros .....	6,3	90
<b>Ensemble de l'échantillon.....</b>	<b>6,2</b>	<b>90</b>

\* Ce score correspond au nombre de bonnes réponses au questionnaire de connaissance de la PPE, qui comporte onze questions (voir encadré 3). Ce questionnaire de connaissance n'a été proposé qu'aux personnes qui ont déclaré connaître la PPE.

\*\* Les unités de consommation (UC) sont ici calculées en attribuant une UC au premier adulte du ménage, 0,5 au second adulte et 0,3 UC par enfant à charge.

Champ : Individus âgés de 23 à 55 ans en 2007, avec des revenus d'activité mensuels inférieurs à 1,5 SMIC en 2005, et ayant déclaré connaître la PPE.

Encadré 2

## L'ENQUÊTE SUR LA PRIME POUR L'EMPLOI ET LES OBSTACLES À LA REPRISSE D'EMPLOI (MAI 2007)

L'enquête sur la prime pour l'emploi et les obstacles à la reprise d'emploi a été conçue et financée par la Dares et la Drees, et préparée en collaboration avec l'Insee, la DGTPPE et la DGI. Son objectif est d'évaluer le degré de connaissance de la PPE par la population potentiellement concernée par ce dispositif. L'enquête vise également à mieux comprendre les obstacles que peut rencontrer ou ressentir cette population lors de sa recherche ou de sa reprise d'emploi. Le champ de l'enquête est restreint aux individus âgés de 21 à 53 ans en 2005 et qui ont des revenus d'activité annuels équivalents à moins de 1,5 Smic à 39 heures par semaine à temps plein sur l'année, soit 11 602,5 euros (population de référence).

### Une base de sondage innovante

L'enquête PPE est un sondage réalisé auprès d'un échantillon d'individus. Contrairement aux enquêtes auprès des ménages, qui font appel le plus souvent à un tirage dans les fichiers du dernier recensement de la population, l'échantillon de l'enquête PPE a dû être tiré dans une base individuelle, contenant par ailleurs des informations précises sur les revenus. Les fichiers fiscaux ont donc été utilisés pour réaliser ce tirage. 12 500 individus ont ainsi été sélectionnés, parmi lesquels 3 280 ont pu être contactés et ont accepté de répondre à l'enquête. Le taux de réponse, d'environ 26 %, est en conséquence relativement faible. La structure de l'échantillon n'est par ailleurs pas exactement la même que celle de la population de référence. Les femmes, les personnes les plus âgées, mariées et avec enfant(s) sont notamment surreprésentées, tout comme les habitants des cantons ruraux.

### La pondération : un calage sur marges

Pour corriger ces biais, une pondération a été réalisée à l'aide d'une méthode appelée « calage sur marges » (macro CALMAR), qui affecte aux réponses de chaque salarié un poids permettant de retrouver au niveau global les structures de la population de référence (par sexe, âge, situation familiale et maritale, niveaux de salaire individuel et du foyer fiscal, montant de PPE versé en 2005 et degré d'urbanisation du canton d'habitation). Les distributions de référence sont issues des fichiers fiscaux anonymisés transmis par la DGI.

### Le déroulement des entretiens

Les entretiens ont eu lieu en face à face, le plus souvent au domicile de la personne enquêtée. Ils ont duré en moyenne une trentaine de minutes, et ont porté sur quatre thèmes :

1. Composition et caractéristiques socio-démographiques du ménage ;
2. Revenus de la personne enquêtée et de son ménage ;
3. Description des freins à la reprise d'emploi pour les personnes sans emploi ;
4. Connaissance du dispositif de la prime pour l'emploi.

La partie du questionnaire qui correspond au quatrième point (« Connaissance du dispositif de la prime pour l'emploi »), qui fait l'objet de cette publication, est présentée dans l'encadré 3.

Plus le répondant est jeune et plus sa connaissance de l'existence de la PPE et son score sont élevés. Les répondants les plus jeunes sont notamment plus au fait du montant maximum de PPE versé au titre des revenus de 2005. Ils déclarent aussi plus souvent avoir entendu parler de la PPE (92 % des moins de 30 ans, contre 87 % des 40-50 ans).

Le diplôme joue également un rôle dans la connaissance de la PPE. Les personnes sans aucun diplôme, alors qu'elles font partie de la population cible de la PPE, ont moins souvent entendu parler de la PPE (84 % contre 90 % en moyenne) et elles obtiennent un score plus faible (5,9) que les autres catégories, notamment à cause d'une méconnaissance plus grande des aspects administratifs de la PPE. Les diplômés d'études supérieures obtiennent un score meilleur (6,2) que les non-diplômés, mais moins élevé que les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (6,3). Cet écart pourrait être lié au fait que cette population est moins concernée par la PPE.

Le niveau de connaissance du dispositif varie aussi selon les conditions de vie de l'individu. Les répondants dont le niveau de vie (salaires, pensions et traitements du foyer divisés par le nombre d'unités de consommation du ménage) est faible déclarent plus souvent (plus d'une fois sur cinq) n'avoir jamais entendu parler de la PPE et ceux qui en ont entendu parler ont un score moins élevé.

Les résultats précédents, concernant l'influence de différents facteurs socio-économiques sur la connaissance de la prime pour l'emploi, restent vrais dans une analyse de type « toutes choses égales par ailleurs » (2).

### L'augmentation récente du barème de la PPE n'est pas encore connue par la plupart des répondants

La loi de finances de 2006 a introduit deux modifications importantes à la PPE (enca-

dré 1). Elle a modifié le barème de la PPE en augmentant le montant maximum versé d'environ 30 % en 2006, au titre des revenus perçus en 2005 (et de près de 80 % entre 2005 et 2008) et a introduit la possibilité de mensualiser les versements de la PPE.

Seules 11 % des personnes interrogées et qui déclarent avoir connaissance de la PPE savent, à plus ou moins 100 euros, le montant maximal de PPE versée au titre des revenus de 2005. Alors que celui-ci est de 714 euros (hors majoration forfaitaire pour les enfants), la moyenne des réponses est de 611 euros. La valeur médiane et la réponse la plus fréquente sont de 500 euros. Cette sous-estimation provient probablement du fait que la PPE a été fortement revalorisée à partir de 2006 (au titre des revenus de 2005). Le montant maximum de PPE versée en 2005 au titre des revenus de 2004 n'atteignait que 538 euros, un montant proche de celui donné par le plus grand nombre de répondants.

Très peu des personnes qui ont connaissance de la PPE (5 %) savent que le barème de la PPE a

été relevé de 30 % en 2006, pour la PPE versée en 2006 au titre des revenus de 2005. La moitié déclare ne pas savoir comment il a évolué, un tiers pense qu'il a été revalorisé de « 2 % comme l'inflation » et 12 % qu'il a été revalorisé de 10 %.

47 % des répondants ayant perçu la PPE en 2006 en sous-estiment le montant, peut-être parce qu'ils se remémorent également les montants de PPE reçus lors des années précédentes. Seuls 36 % estiment correctement leur montant de PPE (à plus ou moins 10 %) et seulement 17 % le surestiment (graphique 2). En moyenne, le montant de PPE déclaré par ceux qui l'ont perçue est sous-estimé d'une trentaine d'euros.

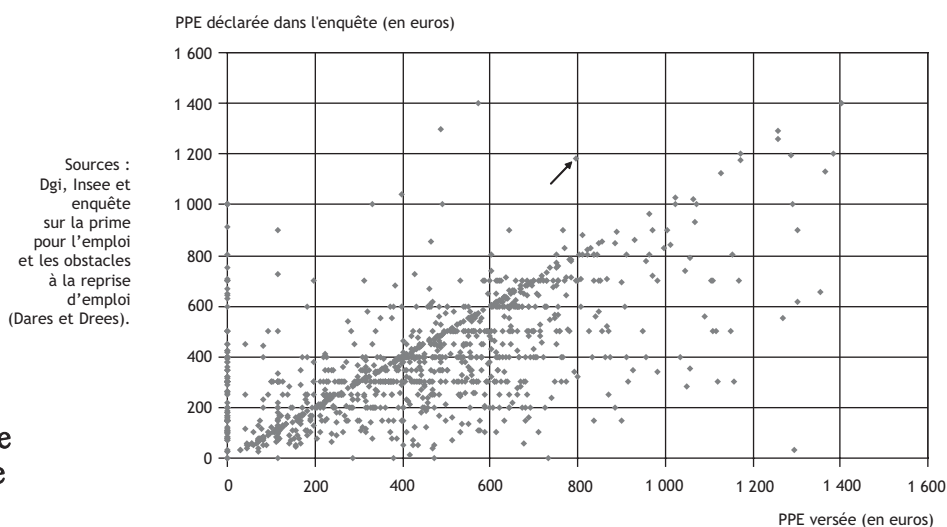
### La mensualisation : une possibilité qui n'intéresse que peu de bénéficiaires de la PPE

La possibilité de mensualisation de la PPE a été introduite dans la loi de finances de 2006, pour la PPE perçue en 2006 au titre des revenus de 2005. La mensualisation permet aux bénéficiaires de la PPE de percevoir des acom-

(2) - Il s'agit d'une régression logistique sur la probabilité de déclarer avoir entendu parler de la PPE, à sexe, âge, diplôme, statut d'emploi, perception de la PPE et niveau de vie comparables.

Graphique 2

Montant de PPE (de 2006) déclaré par les enquêtés (en ordonnée) en fonction du montant réellement perçu (en abscisse, données fiscales)



Sources : Dgi, Insee et enquête sur la prime pour l'emploi et les obstacles à la reprise d'emploi (Dares et Drees).

Champ : individus âgés de 23 à 55 ans en 2007, avec des revenus d'activité mensuels inférieurs à 1,5 Smic, et qui ont déclaré avoir perçu la PPE en 2006 au titre de leurs revenus de 2005.

Lecture : le répondant pointé par la flèche sur le graphique a déclaré lors de l'enquête avoir perçu 1 200 euros de PPE en 2006, au titre des revenus de 2005 (axe des ordonnées). En consultant les données fiscales, il apparaît qu'il n'a en réalité perçu que 800 euros (axe des abscisses).

tes mensuels sur la PPE à laquelle ils ont droit. Toutefois, lorsque les droits à PPE ont été effectivement calculés en fin d'année, le bénéficiaire peut être conduit à reverser le trop-perçu s'il s'avère que les acomptes déjà perçus au cours de l'année sont supérieurs au montant de la PPE auquel il a finalement droit pour l'année. Peu de répondants déclarent avoir fait le choix de la mensualisation en 2006 (3 % sous forme de réduction d'impôt mensualisé et 14 % sous forme de versements mensuels), principalement parce qu'ils n'en voient pas l'intérêt (40 %), mais aussi, un peu moins fréquemment, parce qu'ils n'étaient pas informés de l'existence de cette possibilité (29 %). Par ailleurs, 12 % déclarent avoir bénéficié d'un acompte de PPE (graphique 3).

Parmi ceux qui ont bénéficié de la mensualisation, 43 % ont été mensualisés d'office, notamment parce que leur versement d'impôt sur le revenu était déjà mensualisé. Seuls 17 % déclarent être à l'origine de cette démarche, et 29 % ont fait le choix de la mensualisation sur la proposition d'un tiers.

Interrogés sur les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas fait la demande de mensualisation pour la PPE versée en 2007 au titre des revenus de 2006, seuls 12 % des répondants déclarent que c'est parce qu'ils ignoraient cette possibilité. Ils étaient 29 % à mentionner cette raison pour le versement de la PPE en 2006, comme nous venons de la voir. Le fait qu'un nombre croissant de répondants déclare avoir eu connaissance de la mensualisation pour 2007 témoigne probablement d'une diffusion progressive de l'information. Au-delà, cette différence peut provenir d'un simple effet d'interrogation : la question sur la mensualisation pour 2007 intervient plus loin dans le questionnaire, à un moment où il a déjà été largement question de la mensualisation.

Seules 12 % des personnes interrogées déclarent souhaiter être

mensualisées dans le futur au cas où elles percevraient la PPE (cf. graphique 3). Ce faible intérêt manifeste pour la mensualisation est certainement à mettre en regard de la relative faiblesse des sommes versées au titre de la PPE [2] [3]. La proportion de personnes souhaitant être mensualisées est d'ailleurs légèrement plus importante chez ceux qui touchent une PPE élevée et chez celles qui ont un niveau de

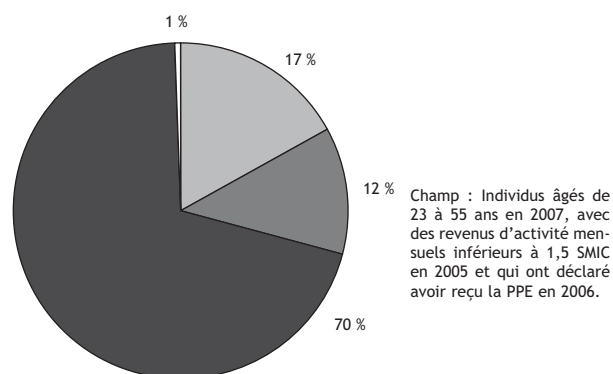
vie bas. Ce faible attrait de la mensualisation semble peu lié au risque de remboursement à l'administration des sommes trop perçues (cf. encadré 2) : seules 15 % des personnes qui préfèrent recevoir leur PPE sous la forme d'un versement annuel opteraient pour un versement mensuel ou un acompte si le risque de remboursement à l'administration n'existait pas.

Fanny MIKOL, Augustin VICARD (Dares),  
Vincent BONNEFOY, Benoît MIROUSE (Drees).

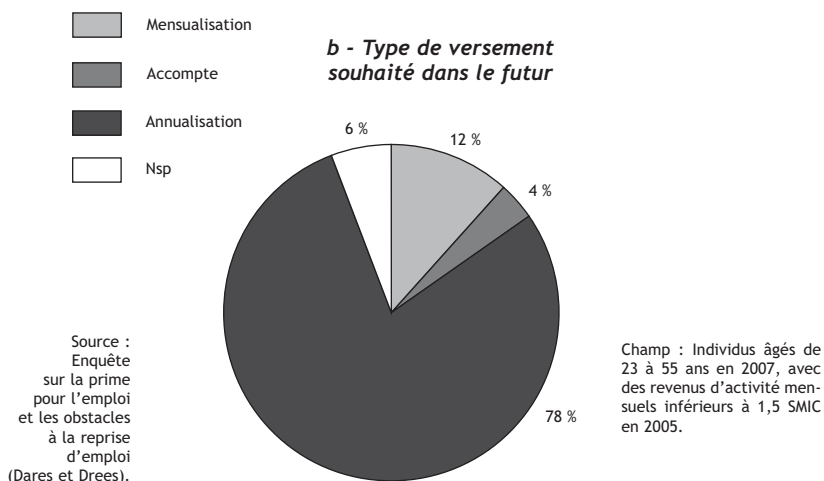
Graphique 3

Type de versement de la PPE utilisé en 2006 et souhaité dans le futur

a - Type de versement de la PPE en 2006  
(au titre des revenus de 2005)



b - Type de versement souhaité dans le futur



## Bibliographie

- [1] Bonnefoy V., Mikol F., Mirouse B., Vicard A., 2008 : « La question financière : une préoccupation importante des actifs sans être perçue comme le principal frein au retour à l'emploi », Drees et Dares.
- [2] Barnaud L., Bescond G., 2006 : « Analyse de l'évolution des bénéficiaires de la PPE », Économie & prévision n° 173, p.163-170.
- [3] Bonnefoy V., Robert-Bobée I., 2008 : « La prime pour l'emploi en 2007 : beaucoup de bénéficiaires pour des montants parfois faibles », Drees, à paraître.

## LES RÉPONSES AGRÉGÉES DES ENQUÊTÉS AU QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DE LA PPE

La partie du questionnaire de l'enquête sur la prime pour l'emploi et les obstacles à la reprise d'emploi, consacrée à la connaissance du dispositif, est reproduite ci-dessous. Les deux premières questions permettent de savoir si la personne répondant à l'enquête a déjà entendu parler de la prime pour l'emploi, avant ou depuis qu'elle a reçu la lettre annonçant l'enquête. Si c'est le cas, on soumet à cette personne une série de onze questions autour de la PPE, dont dix questions à choix multiples et une question ouverte. Les bonnes réponses sont surlignées en gris. La proportion de personnes ayant choisi une modalité de réponse donnée est reportée en face de cette modalité, en pourcent.

### Avant de recevoir la lettre annonçant cette enquête, aviez-vous déjà entendu parler de la Prime Pour l'Emploi ?

	En %
1. Oui.....	89,5
2. Non.....	10,5

### Et depuis, vous êtes vous renseigné sur cette prime ? ou avez-vous eu des éléments d'information sur cette prime ?

1. Oui.....	4,5
2. Non.....	95,5

*Filtre : les enquêteurs n'ont posé les questions suivantes qu'aux personnes qui ont répondu qu'elles avaient entendu parler de la PPE avant de recevoir la lettre annonçant l'enquête ou qui s'étaient renseignées sur la PPE avant l'interrogation.*

### Première question : Pour avoir droit à la PPE, il faut :

1. Avoir été chômeur.....	5,7
2. Avoir travaillé .....	78,8
3. Avoir touché un minimum social (comme le RMI).....	4,3
9. Je ne sais pas.....	11,2

### Le droit à la PPE pour un individu dépend-t-il :

1. Uniquement de ses revenus.....	44,9
2. De ses revenus et de ceux de son conjoint s'il est marié ou pacsé.....	40,2
9. Je ne sais pas.....	14,9

### Un célibataire sans enfant travaillant à temps complet touche-t-il la PPE dans les cas suivants ?

	oui	non	NSP
Son salaire annuel net est de 2 SMIC annuels ( 24 000 €) .....	8,2	69,3	22,5
Son salaire annuel net est égal au SMIC annuel (12 000 €) .....	68,2	12,4	19,4
Son salaire annuel net est égal à la moitié du SMIC annuel (6 000 €) .....	72,8	8,7	18,5
Son salaire annuel net est de ¼ du SMIC annuel (3 000 €).....	55,7	21,8	22,5

### Enfin, un célibataire sans enfant touche-t-il la PPE dans ce dernier cas ?

Il n'a aucun salaire sur l'année.....	7,3	77,8	14,9
---------------------------------------	-----	------	------

### Que faut-il faire pour obtenir la PPE ?

1. Remplir un formulaire de la Caisse d'allocation familiale (CAF).....	2,0
2. Remplir un formulaire des Assedic.....	2,5
3. Remplir certaines cases de la déclaration fiscale de revenus.....	84,3
4. Faire une demande auprès du conseil général.....	1,2
9. Je ne sais pas.....	10,0

### Comment est versée la PPE ?

1. Sous la forme d'une allocation (comme les allocations familiales ou les allocations chômage).....	4,5
2. Sous la forme d'un complément de salaire directement versé par l'employeur.....	1,5
3. Sous la forme d'une réduction d'impôt ou un chèque du trésor public.....	84,1
9. Je ne sais pas.....	9,8

### En 2006, quel montant maximal de PPE un individu célibataire peut-il toucher sur l'ensemble de l'année (en euros) ?

Question ouverte (la bonne réponse est 714 euros)

Réponse entre 600 et 800 euros.....	11,3
-------------------------------------	------

### En 2006, le montant de la PPE a été augmenté d'environ

1. 2 %, comme l'inflation.....	32,4
2. 10 %.....	11,9
3. 30 %.....	5,3
9. Je ne sais pas.....	50,4

Source : Enquête sur la prime pour l'emploi et les obstacles à la reprise d'emploi (Dares et Drees).